

ID: 045-214502155-20231213-D2023_33-DE



Département LOIRET
Arrondissement de Pithiviers
Canton de Malesherbes

Mairie de Montliard

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL du 13/12/2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	11	11

Vote

A l'unanimité

Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture de Pithiviers L'an 2023, le 13 Décembre à 18:00, le Conseil Municipal de la Mairie de Montliard s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. BEAUDEAU Didier, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives ont été transmises par mail aux conseillers municipaux le 06/12/2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 07/12/2023.

<u>Présents</u>: M. BEAUDEAU Didier, Maire, M. FAZILLEAU Philippe, Mme GUILLET Martine, M. SEVIN Jean-Louis, M. SINIC André, M. MENEAU Gilles, M. BERTRAND Charles, M. LECARDEUR Jean-François, M. DEJARDIN Mathieu, M. MONTIER Tanguy, M. PEGUY Thierry

<u>Excusé</u>: M. MENEAU Gilles (arrivé à 18h15) <u>Secrétaire de séance</u>: M. FAZILLEAU Philippe

D2023_33 - Rapport d'activités 2022 de la CCPG

Le Maire expose au Conseil Municipal le rapport d'activités 2022 de la CCPG, déjà transmis.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le rapport d'activités 2022 présenté devant l'assemblée délibérante et mis à disposition du public,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

prend acte de la présentation du rapport d'activités 2022 de la CCPG.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme : En mairie, le 14/12/2023 Le Maire,

garden

M. BEAUDEAU Didier

Le secrétaire de séance, M. FAZILLEAU Philippe